



Service Urbanisme & Environnement

Calypso MOLHO  
cmolho@evere.irisnet.be  
Tel 02 247 64 60  
Fax 02 245 50 80

**Monsieur M. Chennoufi**  
Rue Ed. Stuckens 78

1140 EVERE

date **04 -08- 2016**  
référence **ue/mr/cmo/14-78**  
concerne **vo**~~tre demande du 27/07/2016 concernant un appartement situé rue Ed. Stuckens 78 à 1140 EVERE.~~

Monsieur,

Suite à votre demande du 27/07/2016 relative à un appartement situé rue Ed. Stuckens 78 à 1140 Evere, nous vous confirmons qu'un permis d'urbanisme n'est pas requis pour aménager des combles en pièces habitables. En effet, si ces dernières n'ont pas subi de modifications structurelles, que le nombre et la répartition des logements autorisés dans l'immeuble est inchangé et qu'elles sont conformes aux normes d'habitabilité en vigueur (ce qui semble être le cas au vu de vos déclarations puisque la hauteur sous toiture serait bien de 2,30m sur au moins 50% de la superficie totale), aucun permis n'est nécessaire.

Nous restons à votre disposition pour toute information complémentaire et vous prions d'agréer, Monsieur, l'assurance de notre considération distinguée.

Pour le Collège des Bourgmestre et Echevins :  
Par ordonnance :

  
D. BORREMANS  
Le Secrétaire communal

Pour le Bourgmestre,  
L'Echevine Déléguée,

  
F. SAIDI  
Echevine de l'Urbanisme et de  
l'Environnement